



## Pourquoi faire un don planifié?

Un don planifié peut vous aider à atteindre vos objectifs philanthropiques, fiscaux et financiers. De plus, une planification soigneuse peut vous aider à faire un don beaucoup plus substantiel, créant ainsi un héritage durable pour les générations futures. Vous pouvez également faire votre don en l'honneur ou à la mémoire d'une personne importante de votre vie.

Quelle que soit la raison pour laquelle vous soutenez McGill, nous vous sommes très reconnaissants de votre contribution. La planification et la générosité de visionnaires ont des répercussions considérables sur l'excellence et l'essor de l'Université.

*« Nous avons eu la chance de recevoir une bonne éducation. Nous croyons fermement qu'elle a contribué à notre épanouissement personnel et qu'elle nous a ouvert la voie à toutes sortes de possibilités. Nous choisissons d'investir en éducation, source d'innombrables bienfaits, mais bien des gens ne réalisent peut-être pas les risques que comporte un manque de planification. Il s'agit d'une des grandes décisions de votre vie, comme le mariage ou l'achat d'une maison. Nous avons finalement vaincu notre inertie pour nous assurer que cette décision ne serait pas prise par un tiers. »*

Lili de Grandpré, M.B.A. 1981, et son mari, David James, ont contribué de façon importante à l'avenir de McGill grâce à des dons annuels, à des dons dans le cadre de campagnes de financement et, plus récemment, à un don planifié.

## Comment faire un don planifié?

Le personnel du Service des legs et dons planifiés de McGill sera heureux de vous aider à planifier un don qui respecte vos besoins, vos objectifs et votre échéancier. Veuillez consulter le verso pour connaître nos coordonnées, ou poster le formulaire à découper à la fin de cette brochure. Nous communiquerons avec vous par la suite.

Veuillez consulter votre conseiller fiscal, financier ou juridique avant de planifier un don afin de veiller à ce que vos projets de don de bienfaisance soient adaptés à votre situation personnelle et respectent vos objectifs à long terme.

## En reconnaissance de nos donateurs

L'Association McGill 1821 et l'Association patrimoniale Macdonald (pour le campus Macdonald de McGill) honorent ceux qui ont intégré McGill à leur plan successoral ou qui ont prévu une autre forme de don planifié.

McGill tient à témoigner sa reconnaissance et son appréciation à ses donateurs. Toutefois, les legs et autres dons planifiés peuvent passer inaperçus pendant la vie des donateurs, l'Université n'ayant pas été mise au courant de leurs intentions.

En nous faisant part de votre décision, vous recevez un certificat d'adhésion personnalisé signé par la principale de McGill et une épinglette commémorative. Vous êtes également invité à des événements de reconnaissance, notamment au thé de l'Association McGill 1821, dans le cadre desquels les donateurs peuvent discuter entre eux et rencontrer la principale et d'autres dignitaires de l'Université.



Théière de James McGill : M2615 L'illustration est une gracieuseté du Musée McCord.

*La liste des membres de l'Association McGill 1821 et de l'Association patrimoniale Macdonald est strictement confidentielle, de même que tout renseignement sur nos membres et leurs legs ou dons planifiés. L'Université McGill ne divulguera ni ne diffusera cette information de quelque manière que ce soit sans le consentement écrit du membre concerné.*

*Les renseignements du présent document sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils pour une personne en particulier. Veuillez consulter votre conseiller fiscal, financier ou juridique avant de planifier un don. Les demandes de renseignements demeurent confidentielles et ne vous obligent en rien à faire un don planifié.*



Service des legs et dons planifiés  
Université McGill  
1430, rue Peel  
Montréal (Québec) H3A 3T3  
Tél. : 514 398-3560 Téléc. : 514 398-8012  
Sans frais : 1 800 567-5175  
Courriel : [plannedgifts.dev@mcgill.ca](mailto:plannedgifts.dev@mcgill.ca)  
[aoc.mcgill.ca/give/planned-giving](http://aoc.mcgill.ca/give/planned-giving)



**McGill**



**McGill**

Legs et  
dons planifiés



# Née d'un don planifié



L'Université McGill doit son existence à un don planifié aussi judicieux que généreux. Elle a été fondée en 1821 grâce à un legs de la succession du marchand montréalais James McGill, originaire de l'Écosse. Depuis, McGill est passée d'un petit collège à une université reconnue mondialement, et compte deux campus, 35 000 étudiants et plus de 300 programmes d'études.

Les dons de personnes telles que vous contribuent à la pérennité de McGill. Grâce aux legs et aux autres dons planifiés, l'Université a l'assurance de pouvoir soutenir financièrement ses étudiants, ses professeurs, ses chercheurs et autres employés d'exception en vue de favoriser l'avancement des connaissances, d'encourager la recherche, de mieux servir la communauté et de bâtir ainsi un avenir meilleur.

Un **avenir**  
assuré **grâce**  
aux dons planifiés

## Faites votre don pour une vie à McGill

### Qu'est-ce qu'un don planifié?

Un don planifié est un don de bienfaisance prévu pendant la vie du donateur, mais qui ne peut être utilisé qu'ultérieurement par McGill.

#### LEGS

Désignez McGill comme légataire dans votre testament. Il peut s'agir d'une valeur absolue en dollars, d'un bien précis ou d'un pourcentage ou d'un reliquat de votre succession.

#### ACTIFS DE RÉGIME DE RETRAITE

Désignez McGill comme bénéficiaire d'un régime de retraite admissible. Pour ce faire, au Québec, il faut l'inscrire dans un testament.

#### POLICE D'ASSURANCE-VIE

Désignez McGill comme titulaire et (ou) bénéficiaire, en tout ou en partie, d'une police d'assurance-vie. On peut appliquer ce legs à une police en vigueur, ou à une police nouvellement acquise.

#### RENTE DE BIENFAISANCE

En retour d'un don en espèces ou en titres, qu'elle investira dans son fonds de dotation, McGill garantit le service de la rente à vous et (ou) à votre conjoint(e). Le solde de votre compte des rentes sera utilisé par McGill après le décès du ou des rentier(s). Vous devez être âgé d'au moins 60 ans et verser un minimum de 10 000 \$.

#### FIDUCIE RÉSIDUAIRE DE BIENFAISANCE

Les biens peuvent être transférés à une fiducie et les revenus générés par le capital sont versés aux bénéficiaires jusqu'à leur décès. McGill récupère alors le reste du capital.

#### FIDUCIES AMÉRICAINES

Dans le cas d'une fiducie résiduaire de bienfaisance ou d'une fiducie à vocation principale de bienfaisance, les citoyens des États-Unis versent leurs dons au nom de la société Friends of McGill University, Inc., qu'ils aient fréquenté McGill ou non.

### Pour faire un legs

Les dons planifiés peuvent être personnalisés selon vos préférences et vos champs d'intérêt. Ils peuvent être consentis à une faculté, à une école ou à un programme particulier, ou encore à un secteur général comme l'aide financière aux étudiants ou les bibliothèques. Il est aussi possible de laisser l'Université utiliser vos dons à sa discrétion afin de répondre à ses besoins les plus pressants.

Selon l'importance du don, vous pouvez demander que vos contributions servent à financer directement une initiative générale ou précise, ou à établir un fonds de dotation dont les revenus permettraient de répondre à des besoins particuliers à perpétuité.

#### FORMULATIONS SUGGÉRÉES POUR UN LEGS

##### Suggestion A ▶

*Je lègue la somme de \_\_\_\$ (ou \_\_\_% du reliquat de ma succession) à l'Université McGill, située à Montréal, dans la province de Québec, au Canada, qu'elle pourra utiliser à ses fins générales et pour combler ses besoins pressants OU qu'elle remettra à la Faculté/l'École de \_\_\_\_\_ qui l'utilisera à ses propres fins et pour combler ses besoins pressants OU qu'elle versera au programme ou au projet \_\_\_\_\_ de la Faculté/l'École de \_\_\_\_\_.*

##### Suggestion B ▶

*Je lègue la somme de \_\_\_\$ (ou \_\_\_% du reliquat de ma succession) à l'Université McGill, située à Montréal, dans la province de Québec, au Canada, pour qu'elle constitue un fonds de dotation\*, dont les revenus seront utilisés par la Faculté/l'École de \_\_\_\_\_, pour \_\_\_\_\_ (précisez une fin, par exemple une bourse de recherche, une bourse d'études, de l'aide financière, un prêt, un prix, les bibliothèques de l'Université McGill, etc.) portant mon nom (ou à la mémoire de \_\_\_\_\_).*

\* Veuillez communiquer avec nous pour connaître le montant minimal d'un fonds de dotation.

▶ DÉCOUPEZ ICI

Pour vous aider dans votre planification, nous vous invitons à remplir cette carte et à la poster à l'adresse ci-dessous. Le personnel du Service des legs et dons planifiés de McGill se fera un plaisir de vous répondre.

Toute demande de renseignements demeure strictement confidentielle.

- Je réfléchis à la possibilité d'inclure dans mon testament une disposition à l'égard de l'Université McGill.
- J'ai déjà inclus dans mon testament une disposition à l'égard de l'Université McGill.
- J'aimerais vous poser la question suivante :

- J'aimerais rencontrer ou m'entretenir avec un représentant du Service des legs et dons planifiés.

Nom : \_\_\_\_\_

Date de naissance (facultatif) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province ou État : \_\_\_\_\_

Code postal ou code ZIP : \_\_\_\_\_

Faculté et année de l'obtention du diplôme : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Veuillez expédier cette carte à l'adresse suivante :  
Service des legs et dons planifiés  
Université McGill  
1430, rue Peel  
Montréal (Québec) H3A 3T3

▶ DÉCOUPEZ ICI

